

Motion du 4 mars 2020 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Casares, Jean-Luc von Arx et Anne Carron: «Pour une ville inclusive: des ascenseurs accessibles aux personnes handicapées en fauteuil dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM)».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la convention adoptée par les Nations unies et ratifiée par la Ville en 2014 relative à un environnement inclusif;
- le plan de mesures pour une ville inclusive déposé par le Conseil administratif, le 3 décembre 2019;
- qu'une proportion importante des 350 immeubles du patrimoine financier de la Ville est inaccessible aux personnes handicapées en fauteuil;
- que cette situation est tout à fait regrettable, car elle empêche des locataires ou des visiteurs de connaître une véritable mixité sociale;
- que le centre spécialisé suisse Architecture sans obstacle définit les dimensions des ascenseurs (cabine, cage d'ascenseur et aménagement intérieur) et recommande comme standard minimal un ascenseur de 1 m 10 sur 2 m 10 pour un poids de 1000 kg, avec des modèles plus petits si nécessaire dans les bâtiments existants;
- qu'il convient d'installer des ascenseurs sur cette base pour permettre une accessibilité pour toutes et tous chaque fois que raisonnablement possible, à l'exception d'immeubles protégés, à l'inventaire, classés ou dont la typologie pourrait conduire pour cette seule raison à une rénovation trop lourde, et d'en installer chaque fois que possible;
- qu'il est temps de passer des paroles aux actes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui présenter un état de la situation en matière d'accessibilité des ascenseurs de la GIM à des locataires ou à des visiteurs en fauteuil;
- à lui présenter un crédit afin d'équiper une plus grande partie des immeubles de la GIM avec des ascenseurs, selon la norme SIA 500 (norme SN EN 81-70, 2018), permettant leur utilisation par des personnes handicapées en fauteuil.